Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260126-DELIB_2026_01-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13

Présents : Jean-Noël BRIANT, Gérard FLOC'HLAY, Françoise MORVAN, Blandine CORLAY, Raymond MELLAZA, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR, Elisabeth SIMPSON, Gabriel PRIGENT, Véronique BARBE-BEDEL, Cécile LEON, Guy LANNUZEL

Absent ayant donné pouvoir : Christine POULLAOUEC a donné pouvoir à Françoise MORVAN

Absent : Delphine COROLLEUR

Assiste à la réunion : Tayeb-Alexandre S'HIEH, conseiller aux décideurs locaux

Secrétaire de séance : Raymond MELLAZA

Délibération 2026-01 :
Budget principal – Commune de Lanildut - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Maire présente à l'Assemblée le compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal de la commune.
Les résultats s'établissent comme suit :

	REALISATIONS		
	Section de fonctionnement	**Section d'investissement**	**TOTAL**
Dépenses de l'exercice	734 049,32 €	1 325 091,43 €	2 059 140,75 €
Recettes de l'exercice	1 135 390,55 €	1 158 455,47 €	2 293 846,02 €
→ Résultat de l'exercice	**401 341,23 €**	**- 166 635,96 €**	**234 705,27 €**
Résultat antérieur reporté	- €	348 068,54 €	348 068,54 €
→ Résultat de clôture	**401 341,23 €**	**181 432,58 €**	**582 773,81 €**

Invité à prendre la parole, M. S'HIEH rappelle que le CFU a été mis en place afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. Il indique que la mise au vote du CFU est facilitée par la qualité des relations entre la commune et le service de gestion comptable de Brest. Ces échanges réguliers, tout au long de l'exercice comptable, simplifient les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliorent la qualité des comptes.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle et confie la présidence à Monsieur Gérard FLOC'HLAY, premier adjoint, pour la mise au vote du compte financier unique 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2121-29, L.2121-31,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2025-10 du 28 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260126-DELIB_2026_01-DE

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-56 en date du 2 décembre 2024 approuvant la mise en œuvre du compte financier unique à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024,
Entendu la présentation du compte financier unique 2025,

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Approuver** le compte financier unique 2025 du budget de la commune tel que présenté,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à effectuer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Jean-Noël BRIANT,
Maire